# « Courrier de Berne : sous le signe de l’atome », *La Tribune de Genève* (22 décembre 1954)[[1]](#footnote-1)[[2]](#footnote-2)

[fr] Le compte rendu des débats du Conseil national met en parallèle deux dossiers : l’achat de chars Centurion et la politique atomique. Après une discussion très serrée, l’achat des chars reste en suspens, faute de majorité qualifiée. En revanche, la Chambre se prononce largement en faveur du projet fédéral de construction d’un réacteur nucléaire, soutenu par une société mixte, avec une contribution de la Confédération fixée à 11,8 millions de francs. Les oppositions communiste et socialiste, réclamant une régie d’État et une base légale spécifique, sont repoussées au nom des intérêts de la recherche, de la médecine et de l’économie nationale.

[de] Der Bericht über die Beratungen des Nationalrats stellt zwei Dossiers gegenüber: den Kauf von Centurion-Panzern und die Atompolitik. Nach einer äußerst knappen Debatte bleibt der Panzerkauf wegen fehlender qualifizierter Mehrheit offen. Dagegen sprach sich die Kammer mit breiter Mehrheit für das Bundesprojekt zum Bau eines Kernreaktors aus, das von einer gemischten Gesellschaft getragen und vom Bund mit 11,8 Millionen Franken unterstützt werden soll. Kommunistische und sozialistische Einwände, die eine Staatsregie und eine spezielle Rechtsgrundlage forderten, wurden mit dem Hinweis auf die Interessen von Forschung, Medizin und Volkswirtschaft zurückgewiesen.

[it] Il resoconto dei dibattiti del Consiglio nazionale mette a confronto due questioni: l’acquisto dei carri armati Centurion e la politica atomica. Dopo una discussione molto serrata, l’acquisto dei carri rimane in sospeso per mancanza della maggioranza qualificata. Al contrario, la Camera si pronuncia a larga maggioranza a favore del progetto federale di costruzione di un reattore nucleare, sostenuto da una società mista, con un contributo della Confederazione fissato a 11,8 milioni di franchi. Le opposizioni comunista e socialista, che chiedevano una gestione statale e una base legale specifica, sono respinte in nome degli interessi della ricerca, della medicina e dell’economia nazionale.

[en] The report on the National Council debates highlights two issues: the purchase of Centurion tanks and nuclear policy. After a very close vote, the tank purchase remains undecided due to the lack of a qualified majority. By contrast, the chamber overwhelmingly approves the federal project to build a nuclear reactor, to be managed by a mixed company with a Confederation contribution set at 11.8 million francs. Communist and Socialist objections, calling for state management and a specific legal basis, are rejected in the name of the interests of research, medicine, and the national economy.

Le quatrième acte du débat sur les tanks s’est joué mardi matin au Conseil national. La partie, elle, n’est pas jouée. On ne connaît pas encore l’épilogue de la comédie ou, si l’on veut, de la tragi-comédie.

Il est grand temps, cependant, d’en résumer ici l’argument. Le discours de M. Kobelt nous en fournira l’occasion. Le chef du département militaire justifie en trois points l’achat de 100 chars moyens et son opposition à tout ajournement : d’abord, la conception générale de notre défense nationale est à jour et rien n’oblige à la soumettre à un nouvel examen, qui ne pourrait aboutir qu’à des conclusions identiques ; cette conception générale entraîne, en particulier, le recours à des chars mi-lourds, elle le comporte si bien que les Chambres ont prévu en 1951 l’achat de tels engins dans le cadre du programme de réarmement ; troisièmement, les « Centurion » anglais sont les meilleurs chars de ce type que nous puissions acquérir. Remettre la décision au printemps ne conduirait donc à rien, sinon à rendre la commande plus difficile et la livraison plus tardive.

Sinon sur des questions de détail, ou bien par parti pris, ces trois points-là n’avaient pas été très sérieusement contestés au cours du débat. Mais les adversaires des chars moyens surtout, les tenants d’une nouvelle étude du problème avaient avancé d’autres arguments, auxquels M. Kobelt n’a donné que d’assez molles réponses. L’emploi plus que probable des armes atomiques tactiques, demandaient-ils, ne condamne-t-il pas les tanks moyens ? Non, dit M. Kobelt, toutes les armées en possèdent. (Comme la plupart des armées sont généralement en retard d’une guerre, cela ne prouve pas grand-chose.) La question a-t-elle au moins été étudiée à fond.

— Oui, affirme M. Kobelt, mais il n’en apporte pas la preuve, il ne dément pas en particulier cette affirmation d’officiers supérieurs qui, tout récemment encore, excluaient sans peur l’emploi avant un lustre au moins d’armes tactiques du type atomique. (Cette magistrale erreur de précision n’est pas faite pour donner confiance à l’assemblée.) La défense nationale est devenue une question politique et une question de finances, relevaient encore les tenants d’un renvoi du projet au gouvernement ; ne conviendrait-il pas, avant d’engager de nouvelles dépenses pour les tanks, de connaître les conclusions de la « commission de la hache » et ses propositions d’économies ? Non, dit M. Kobelt, cela prendrait trop de temps…

⁂

Ce discours terminé, le Conseil parut plus partagé que jamais. Il l’était, en effet, puisqu’il n’écarta, à l’appel nominal, la proposition de renvoi qu’à une voix, une seule de majorité ! Le gros des adversaires était formé des socialistes, des catholiques-conservateurs, mais tous les partis — y compris le dernier nommé — se montrèrent partagés, voire déchirés. Toutes les propositions divergentes ayant cependant été écartées, il restait à la Chambre à approuver l’ensemble du projet, et à le faire — en vertu du « frein aux dépenses » — à la majorité absolue. Les champions du projet parvinrent à obtenir une majorité — 96 voix contre 33 — mais pas la majorité absolue que de 99 voix. Il ne restait plus qu’à renvoyer le texte aux États, en se demandant ce qu’il en pourrait bien faire… Car, en bonne logique, un projet qui n’a pas obtenu la majorité requise est un projet condamné.

Mais — il y a encore un « mais » — la majorité absolue n’était requise que dans la version du National, qui prévoyait une dépense nouvelle de 220 millions. Dans la version des États, lui prévoyait au contraire de prendre les fonds nécessaires sur le crédit bloqué en 1951, cette majorité qualifiée n’était pas nécessaire, aucune dépense nouvelle ne se trouvant engagée. Usant donc de subtilité, les États admirent mardi après-midi que le Conseil national s’était trop pressé de procéder au vote d’ensemble, que le vote en question n’entraînait pas de conséquence et qu’il importait d’abord de liquider la divergence portant sur l’aspect financier du problème. Ils résolurent donc de maintenir leur point de vue — pas de crédit supplémentaire pour l’instant — et de renvoyer la balle, pardon : le projet au Conseil national.

Les choses en étaient là mardi soir.

⁂

L’atome demeurera à l’ordre du jour au cours de la séance de relevée que tint, ce même soir, le Conseil national. Mais il s’agissait cette fois de son emploi pacifique et, plus précisément, de la construction en Suisse d’un réacteur ou pile nucléaire. On sait que le Conseil fédéral a présenté à ce propos un message aux Chambres. La Confédération encouragerait de ses deniers la construction et l’exploitation d’un tel réacteur, confiées à une société d’étude privée ou mixte.

Deux députés combattent le projet. M. Woog, communiste zurichois, voudrait le renvoyer au gouvernement, à charge par ce dernier de présenter un message confiant la construction et l’exploitation de la pile à une régie d’État. M. Gitermann, socialiste également zurichois, rappelle qu’il a demandé, voici plus d’un lustre, le dépôt d’une loi mettant sous contrôle de l’État les recherches atomiques. Rien n’ayant été fait dans cette direction, l’arrêté proposé est totalement dépourvu de base constitutionnelle ou légale.

Les rapporteurs de la commission, MM. Bühler, radical saint-gallois, et Georges Borel, socialiste genevois, puis le président de la Confédération, M. Rubattel, affirment que toutes les précautions seront prises pour assurer à la Confédération le contrôle de l’entreprise et la défense des intérêts nationaux. Ces intérêts exigent tous la mise en marche d’une pile atomique, que l’on songe à ceux de la recherche scientifique, ou de la médecine, ou de l’économie enfin, laquelle ne peut ignorer l’importance de la nouvelle source d’énergie. Le seul résultat d’un ajournement serait un retard considérable dans la construction du réacteur, avec les risques que comporterait immanquablement un tel retard.

Au vote, « l’entrée en matière » est décidée par 130 voix, contre 3. L’ensemble du projet, soumis à la règle de la majorité pratiquée ou la dépense de 11,8 millions de francs qu’il engage, recueille 128 voix, sans opposition.

⁂

La Chambre populaire, qui avait terminé sa séance du matin en approuvant le traité conclu avec l’Autriche au sujet de la régularisation du Rhin en amont du lac de Constance et l’octroi au canton, de Saint-Gall d’une subvention à cette fin, termine sa séance de relevée en liquidant, conformément aux décisions de l’autre Chambre, les quelques divergences subsistant dans les textes relatifs au régime financier et à l’aide aux Suisses de l’étranger victimes de la guerre. Il refuse en revanche de s’incliner devant les vœux des États en ce qui a trait aux divergences survenues à propos des allocations de renchérissement aux fonctionnaires fédéraux. M. Streuli s’étant rallié à la solution moyenne du Conseil national, le projet retourne avec la bénédiction gouvernementale au Conseil des États.

1. [https ://www.e-newspaperarchives.ch/ ?a=d&d=TDG19541222-01.2.20.2](https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=d&d=TDG19541222-01.2.20.2) [↑](#footnote-ref-1)
2. [NdE] Signé P. Cy. [↑](#footnote-ref-2)